

## COMPTE-RENDU DE SEANCE - COMITE DE DIRECTION COUTANCES TOURISME Portes du Cotentin

### Séance du 12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre à 18h, le comité de direction de Coutances tourisme, dûment convoqué par Madame la présidente, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de Coutances, sous la présidence de **Madame Valérie LECONTE**.

L'ordre du jour est le suivant :

1. *Délibération* : Validation du compte-rendu du dernier comité de direction,
2. Bilan de la saison estivale,
3. Consultation 2023 pour la mise à jour du SIT,
4. *Délibération* : Impôt sur les sociétés et régime fiscal d'un EPIC,
5. Classement préfectoral en catégorie 1,
6. *Délibération* : Guide de destination 2023,
7. Questions / informations diverses,

---

#### **Présents :**

Mesdames Sylvaine BOURY, Béatrice GOSELIN, Valérie LECONTE, Martine LEMEUR-TIPHAIGNE, Sophie LENOTRE, Anne VILLAIN.  
Messieurs Philippe D'ANTERROCHES, Jacky GAILLET, Martial SALVI.

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Hervé AGNES ayant donné pouvoir à Madame Béatrice GOSELIN,  
Madame Aurélie GIGAN ayant donné pouvoir à Monsieur Martial SALVI.  
Madame Anne HAREL ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe D'ANTERROCHES,  
Madame Valérie MERLEN ayant donné pouvoir à Madame Anne VILLAIN.

#### **Absents excusés :**

Madame Pauline LAINE.

#### **Absent(e)s :**

Mesdames Régine DOLOUE, Rose-Marie DUVAL, Françoise GUILLON,  
Messieurs Jean-René BINET, Frédéric DHOMBRES, Jean-Marc JULIENNE, Yves STURBEAUX, Michel VOISIN.

#### **Invités :**

Monsieur Jacky BIDOT, président de Coutances mer et bocage (excusé),  
Madame Janick GAILLARD-PRETI, agent comptable de l'EPIC,  
Monsieur Jérôme MARIE, DGS Coutances mer et bocage,  
Monsieur Laurent MAZURIE, DGA Coutances mer et bocage (excusé),  
Madame Adeline HELAINE, directrice-adjointe,  
Monsieur Guillaume OURSIN, directeur.

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Monsieur Guillaume OURSIN.

---

**Madame LECONTE** remercie les présents, excuse les absents, rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance à 18h10.

**Madame LECONTE** présente Monsieur Jérôme MARIE, nouveau Directeur général des services de Coutances mer et bocage. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, Monsieur MARIE remplace Monsieur Nicolas BLANCHET-PROUST dans ses fonctions.

**Monsieur MARIE** se présente aux membres.

## N° 1 - Validation du compte-rendu du dernier comité de direction

Après l'exposé de **Madame LECONTE**, présidente, le comité de direction **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la dernière réunion du comité de direction qui a été préalablement adressé à l'ensemble des membres.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du comité de direction VALIDENT le compte-rendu du dernier comité de direction de l'EPIC Coutances tourisme.**  
**Ainsi fait et délibéré.**

## N° 2 - Bilan de la saison estivale

**Monsieur OURSIN** dresse en détail le bilan de la saison estivale 2022.

**Au niveau national**, la saison estivale 2022 s'est caractérisée par une très bonne dynamique de fréquentation, portée par les clientèles françaises mais aussi internationales : 9 Français sur 10, comme l'année dernière, ont choisi la France pour destination. On a constaté au niveau national que la durée moyenne pour les séjours en métropole était d'environ 9 jours en 2022, que le littoral avait été la destination la plus prisée, que 3 séjours sur 5 ont eu lieu en hébergement marchand, que le tourisme proche de chez soi a encore pris de l'ampleur et que le contexte économique actuel a réduit la dépense moyenne du touriste.

**Au niveau local**, la saison estivale a été marquée par une météo clémente avec un ensoleillement record favorisant la fréquentation du territoire et des animations proposées. Toutefois, un manque de visiteurs sur les visites payantes a également été constaté, les plaisirs de la mer et les activités libres en extérieur (rando, vélo, etc.) ont été favorisés.

### **D'un point de vue fréquentation des bureaux :**

La fréquentation estivale dans les bureaux est équivalente à 2021. Coutances Tourisme a accueilli dans ses six bureaux d'information touristique et dans son antenne de Regnéville-sur-Mer **23 393 personnes** en juillet et août (+0,89%). Le territoire a connu une forte affluence sur la première quinzaine d'août, qui est chaque année la période la plus fréquentée.

Pour la cathédrale de Coutances, léger tassement de la fréquentation puisque **23 578 personnes** ont visité le monument emblématique de la ville contre 25 711 personnes l'année précédente. Cette baisse peut s'expliquer par l'absence de visites des parties hautes de la cathédrale cette année en raison des travaux.

Trois autres antennes saisonnières ont été déployées sur le territoire pendant la saison : une à l'abbaye de Hambye, une à l'Espace Saint-Nicolas de Coutances et une autre au château de Regnéville-sur-Mer. Ce premier essai d'accueil hors les murs à Regnéville-sur-mer a été très apprécié et a réussi à capter 1 558 vacanciers sur leurs lieux de visites.

**Au total, on a recensé 58 442 personnes dans les bureaux de Coutances tourisme.**

Les demandes des touristes les plus recensées à l'accueil des bureaux sont : les sites et lieux de visite, les manifestations et les services et **prestations des bureaux**. Cette dernière donnée est intéressante car elle ne figurait pas les années précédentes, on peut en conclure que la billetterie et la boutique sont désormais des axes à développer. Côté services et prestations touristiques, Coutances Tourisme totalise **2 209 ventes** en juillet et août avec un excellent chiffre d'affaires de **68 100€** (+5% vis à vis de 2021).

Même constat qu'au niveau national, la provenance des visiteurs français est avant tout **départementale** puis ensuite vient l'**Île de France**, la **Normandie** et la **Bretagne**. On note un retour en puissance des touristes étrangers avec en numéro 1, les **allemands**, largement devant, en numéro 2, ex-aequo les **belges** et les **britanniques** et en numéro 3, les **néerlandais**. La **qualité** de l'accueil et l'engagement du personnel dans les services au public a été souligné.

Carton plein du côté des gîtes, des hôtels, des campings et des chambres d'hôtes. Les hébergeurs sont très satisfaits de leur saison dans l'ensemble. On peut noter qu'autour du week-end du **15 août**, la **destination affichait quasi complet**. Le sentiment est similaire du côté des autres prestataires touristiques (restaurateurs, lieux de visites, activités de loisirs...) avec une saison honorable et une fréquentation plus forte en août.

### D'un point de vue fréquentation du site internet :

La fréquentation du site internet de Coutances Tourisme a explosé cet été : **+45% de pages vues en juillet-août** (177 230). Les recherches les plus demandées étant les webcams, les manifestations, les horaires de marées et les incontournables et les feux d'artifice. Une augmentation depuis le début de l'année est à noter sur cet outil **+40% de pages vues depuis janvier (402 858) !**

### D'un point de vue fréquentation des animations :

Comme chaque été, le festival **Zic sur le Zinc** a attiré de nombreux amateurs de musiques. **1 370 personnes** ont partagé ces 8 apéros-concerts gratuits (+22% de fréquentation vis-à-vis de 2021). La programmation a été appréciée des spectateurs et des établissements.

La première édition des expositions « les **Zendurances** » a été réussie : entre **20 000 et 25 000 personnes** ont été recensées sur l'ensemble des expositions proposées. **A l'Espace Saint-Nicolas à Coutances, 11 471** ont pu admirer les expositions présentées. Monsieur Jean-Louis SION proposera fin septembre une réunion bilan des Zendurances.

**Madame LEMEUR-TIPHAIGNE** : La baisse de fréquentation constatée au bureau d'Hauteville-sur-Mer peut-elle s'expliquer par l'ouverture du nouveau point d'accueil au château de Regnéville-sur-Mer ?

**Monsieur OURSIN** : Cette baisse de fréquentation s'explique par une année 2021 particulièrement animée sur ce territoire, beaucoup d'animations et concerts avaient été organisés. Un peu moins d'animations étaient proposées en 2022, ce qui pourrait expliquer cette légère baisse. Les variations de fréquentation restent parfois obscures d'une année sur l'autre.

**Madame LECONTE** : On note que la part des étrangers venus dans les bureaux reste faible par rapport au nombre d'étrangers présents sur le territoire.

**Monsieur OURSIN** : la consultation de notre site internet traduit en langues étrangères peut expliquer le fait que les étrangers ne se déplacent pas dans nos bureaux une fois sur place. Dès lors que l'information est précise sur notre site, les visiteurs ont préparé leur séjour à l'avance. Et depuis 2022, nous avons aussi offert la possibilité de réserver / payer des animations en ligne.

**Madame LENOTRE** met un bémol sur l'activité restauration de notre territoire. De nombreux clients lui ont fait le reproche de ne pas trouver de restaurants qui assurent un service après 14h et qui sont ouverts le dimanche. C'est dommageable pour le tourisme de notre territoire qui connaît un bel élan et un grand dynamisme.

**Madame GOSSELIN** : Le recrutement de personnel a été un problème dans de nombreux secteurs d'activité en 2022 et notamment dans le tourisme.

**Monsieur MARIE** : Y-a-t-il eu un échange avec l'UMIH à ce sujet ?

**Monsieur OURSIN** : La problématique de recrutement est évoquée en M9 avec Attitude Manche.

**Monsieur GAILLET** : Les restaurateurs doivent aussi se soumettre à la législation qui s'impose à eux (notamment en matière de temps de travail) et qui peut freiner l'amplitude des ouvertures des restaurants.

**Monsieur OURSIN** : Les saisonniers de Coutances tourisme ont été consultés sur leur ressenti de la saison via un questionnaire post-saison. Tous, ont été satisfait de leur poste et missions ainsi que des plaquettes et outils mis à leur disposition pour renseigner et communiquer. Quelques points ont toutefois été soulignés pour qu'une amélioration soit apportée : un temps d'adaptation / formation jugé trop court, un fonds de caisse insuffisant pour quelques bureaux, un problème de réseau internet bloquant sur Hauteville-sur-mer, à la cathédrale et dans les accueils hors-les-murs, un retour négatif fréquent de la part du touriste concernant le manque de pistes cyclables et les interdictions de pêche à pied.

**Madame VILLAIN** : Quelles sont les causes des interdictions de pêche à pied ?

**Madame GOSSELIN** : Ces interdictions sont liées au ruissellement des eaux. Les arrêtés d'interdiction qui ont été pris sont d'abord des arrêtés préventifs pour éviter les contrôles de l'ARS.

**Madame GOSSELIN** : Y-a-t-il eu des retours négatifs concernant la présence d'algues sur les plages ?

**Monsieur OURSIN** : aucune remarque n'a été relevée dans les bureaux à ce sujet.

---

### **N° 3 - Consultation 2023 pour la mise à jour du SIT**

Le **système d'information touristique** de la Manche (SIT Manche) est une base de données d'information touristique départementale. Elle recense les hébergements touristiques, mais aussi les sites et monuments ou encore toute information utile pour le touriste en vacances sur le territoire (restaurants, agenda...). Ce SIT alimente via des flux HTML le site internet en temps réel et, par le biais d'extractions, permet d'éditer les agendas des manifestations ainsi que le guide destination. Depuis septembre 2018, une convention de partenariat avec Attitude Manche a été signée afin de mutualiser le travail d'alimentation et d'actualisation de cette base de données qui incombe à Coutances Tourisme pour le territoire communautaire. Les informations saisies remontent ainsi sur les outils de Coutances Tourisme mais également automatiquement sur ceux d'Attitude Manche.

La consultation des acteurs touristiques du territoire pour la mise à jour de la base de données touristiques 2023 et pour les éditions 2023 est lancée. Les pôles Accueil, Communication et Digital sont déjà mobilisés sur le sujet avec l'aide d'une collègue référente SIT chez Attitude Manche.

Tous les prestataires touristiques ont donc été consultés par courriel via l'envoi d'un web questionnaire (pour les prestataires qui figurent déjà dans la base Tourinsoft) ou via une newsletter (pour les prestataires qui ne figurent pas encore dans la base Tourinsoft) pour créer ou mettre à jour leur fiche de renseignements dans le but de faire la promotion de leur hébergement ou structure sur notre site internet ou dans nos brochures 2023.

Les retours des hébergeurs sont attendus pour la semaine 37, des relances seront envoyées pour les retardataires mais toutes les réponses devront être arrivées avant le 25/09/22. La sortie des éditions est prévue pour janvier 2023. Le détail du rétro planning des conceptions est détaillée aux membres.

---

### **N° 4 - Délibération : Impôt sur les sociétés et régime fiscal d'un EPIC**

**Madame GAILLARD-PRETI** expose en détail aux membres du comité de direction le principe de déclaration et de taxation des EPIC à l'impôt des sociétés.

Le régime fiscal applicable aux offices de tourisme obéit au principe selon lequel les établissements publics doivent être soumis aux impôts et taxes auxquels seraient assujetties les entreprises privées effectuant les mêmes opérations. En application des articles 206-1 et 1654 du CGI, les EPIC sont assujettis à l'impôt sur les sociétés (IS) lorsqu'ils se livrent à une exploitation ou à des opérations de caractère lucratif.

Les activités des offices de tourisme peuvent être réparties en trois catégories :

**1 - Les opérations non soumises à l'IS** : il s'agit des activités non lucratives situées hors du champ d'application de la TVA en vertu de l'article 256 du Code général des impôts, notamment : Accueil, informations, animations locales, promotion du tourisme. Ces activités ne seront pas soumises à l'IS au taux de droit commun.

**2 - Les opérations soumises partiellement à l'IS** : il s'agit des activités d'organisation de manifestations et exploitation d'installation culturelle ou sportive. Pour ces activités, il est nécessaire de faire la distinction entre :

- Les activités pour lesquelles la non concurrence est présumée et qui sont alors placés hors du champ d'application de la TVA,
- Les activités pour lesquelles la concurrence doit être présumée et qui sont alors placés dans le champ d'application de la TVA,
- Les autres services sportifs ou culturels dont le régime de TVA doit être déterminé au cas par cas et qui sont alors placés partiellement dans le champ d'application.

**3 - Les opérations soumises à l'IS** : il s'agit des autres activités de ventes et de services : ventes de billets de spectacles ou de manifestations sportives, ventes de produits (cartes postales, affiches, guides, livres, produits régionaux...), prestations rendues aux partenaires (visites de classement des meublés touristiques...), et, d'une manière générale, toutes les autres activités qui relèvent du secteur concurrentiel. Ces opérations « lucratives » seront donc soumises à l'IS.

Le taux normal de l'IS est de 25 % sur la totalité du résultat fiscal pour toutes les entreprises. Cependant, le taux de 15 % s'applique jusqu'à 38 120 € de bénéfices pour les PME.

Pour les dépenses communes à des activités situées dans le champ d'application et hors champ d'application, il convient de déterminer une clé de répartition estimée par le contribuable, sous sa propre responsabilité afin de déterminer quelle part de la dépense doit être rattachée à l'activité lucrative et quelle part doit être rattachée à l'activité non lucrative.

Après échange et analyse du chiffre d'affaire avec **Mme GAILLARD-PRETI**, il est proposé aux membres du comité de direction d'adopter un taux de **25%** (déterminé en réalisant le volume de **chiffre d'affaires soumis par rapport au chiffre d'affaires global**). Ce taux sera nécessairement révisé à la hausse ou à la baisse selon l'évolution de l'activité de l'EPIC (deux exercices ont été impactés par le covid).

	Total CA (généralisé par la Régie Coutances tourisme)	CA soumis (extrait de l'EPIC Coutances Tourisme)	CA soumis / CA global
2019	105 741,61 €	24 479,87 €	23,15%
2020	71 820,15 €	15 053,00 €	20,96%
2021	111 106,49 €	24 100,33 €	21,69%

Ce taux a donc été appliqué aux secteurs soumis non-lucratifs afin de **déterminer les trois derniers résultats fiscaux assujettis à l'IS** :

Résultat net	
2019	-12 213,84 €
2020	-1 851,94 €
2021	-13 671,58 €

Il est donc proposé au comité de direction :

- **De valider un taux estimé à 25%** correspondant à la part de la dépense qui sera rattachée au secteur lucratif pour la détermination du résultat soumis à l'IS dès lors que la dépense sera commune aux activités du secteur non-lucratif et aux activités du secteur lucratif,
- **D'autoriser Madame la présidente à déclarer les montants des résultats nets** 2019, 2020 et 2021 aux Services des Impôts des Entreprises.

Après l'exposé de **Madame LECONTE**,  
Après en avoir discuté,

Il est précisé que l'EPIC est attente d'une réponse du Services des Impôts des Entreprises concernant la nature de quelques recettes imposables. Les déclarations seront déposées dès réception des éclaircissements attendus par le Services des Impôts des Entreprises.

Le comité de direction **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le taux de 25% correspondant à la part de la dépense qui sera rattachée au secteur lucratif pour la détermination du résultat soumis à l'IS dès lors que la dépense sera commune aux activités du secteur non-lucratif et aux activités du secteur lucratif, et **AUTORISE** Madame la présidente à déclarer les montants des résultats nets soumis à l'IS pour les années 2019, 2020 et 2021 aux services des impôts des entreprises.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du comité de direction **APPROUVE** le taux de 25% correspondant à la part de la dépense qui sera rattachée au secteur lucratif pour la détermination du résultat soumis à l'IS dès lors que la dépense sera commune aux activités du secteur non-lucratif et aux activités du secteur lucratif  
Ainsi fait et délibéré.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du comité de direction **AUTORISE** Madame la présidente à déclarer les montants des résultats nets soumis à l'IS pour les années 2019, 2020 et 2021 aux services des impôts des entreprises.  
Ainsi fait et délibéré.

## **N° 5 - Classement préfectoral en catégorie 1**

Le classement préfectoral en catégorie 3 de Coutances Tourisme arrive à son terme le 14 décembre 2022. Après l'obtention de la **marque Qualité Tourisme** le 10 septembre 2021, le comité de direction s'est positionné et a proposé à sa collectivité de tutelle par délibération le 10 octobre 2021 une évolution du classement de la structure en catégorie 1. Dans sa délibération du 23 mars, le conseil communautaire de Coutances mer et bocage a validé à l'unanimité le dépôt d'une demande de classement de Coutances Tourisme en catégorie 1 auprès de la Préfecture de la Manche (dépôt effectif le 6 mai).

Par arrêté préfectoral du **18 août 2022**, Coutances Tourisme est **officiellement classé Catégorie 1**, pour une durée de 5 ans.

## N° 6 - Délibération : Guide de destination 2023

Comme chaque année, après la saison estivale, nous travaillons sur l'édition des brochures destinées à promouvoir le territoire. Il s'agit notamment du carnet d'adresses et du magazine.

Dans le souci de toujours mieux répondre aux attentes et demandes de nos clientèles qui ne cessent d'évoluer chaque année, en concertation avec les pôles Accueil et administratif, quelques évolutions sont jugées nécessaires :

### 1 - Fusion du magazine et du carnet d'adresses

Le touriste aura en un seul et même document, à la fois les informations pratiques (restaurants, prestations touristiques, hébergements...) et une partie magazine qui lui permettra de visualiser la singularité de chaque coin de notre territoire. Pour cela, nous conserverons la priorité aux photographies et aux contenus qualifiés, des pages thématiques seront toujours présentes pour mettre en valeur les particularités de notre destination.

Il est envisagé d'augmenter la pagination afin d'oxygéner davantage les contenus, et ainsi toujours laisser plus de place aux visuels.

En 2022, nous avons dû rééditer des brochures « magazine », il est donc envisagé pour 2023 de repartir sur 25 000 impressions de ce document.

### 2 - Extraire les horaires de marées

Il est très fréquent et notamment dans les bureaux du bord de mer que les touristes et locaux ne demandent que les horaires des marées. Jusqu'ici, pour répondre à la demande, nous distribuons le carnet d'adresses. Il semble donc judicieux de les extraire du carnet d'adresses pour en éditer un petit livret de 16 pages, dans lequel nous viendrons insérer des infos utiles au bon déroulement des activités qui se pratiquent en fonction de la marée (baignade, pêche à pied). Un tirage à 10 000 ex serait approprié.

### 3- Livret meublés de tourisme

En 2022, il a été édité un livret recensant les meublés de tourisme du territoire dont les propriétaires souhaitaient figurer dans la brochure. Au vu des demandes il est envisagé de maintenir l'impression de ce guide, avec une baisse du tirage, soit 2 000 ex.

Les imprimeurs et graphistes ont été consultés pour les éditions 2023, le détail des offres a été exposé aux membres.

Les imprimeurs ayant répondu à la consultation sont : Imprimerie LEREVEREND, Imprimerie CORLET, PRINTECOM, imprimerie RENOUVIN.

Les graphistes ayant répondu à la consultation sont : Mélissa LANGLOIS, L'Ours en plus.

Après étude des retours des prestataires, il est proposé pour la conception graphique de faire appel aux services de Mélissa Langlois et pour les travaux d'impression à l'imprimerie Corlet.

Après l'exposé,

**Monsieur GAILLET** demande pourquoi le tarif proposé par PRINTECOM est plus onéreux que ceux proposés par les autres imprimeurs.

**Monsieur OURSIN** : Printecom est un apporteur d'affaire et sous-traite le tirage, le tarif peut donc tenir compte de cette prestation de sous-traitance.

Après en avoir discuté,

- le comité de direction RETIENT à l'unanimité des membres la proposition de l'imprimerie **Corlet** pour l'impression des éditions du Magazine, du livret des horaires de marées et du livret des meublés de tourisme.

- le comité de direction RETIENT à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition de **Mélissa Langlois** pour la conception des éditions du Magazine, du livret des horaires de marées et du livret des meublés de tourisme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du comité de direction RETIENNENT la proposition de l'imprimerie Corlet pour l'impression des éditions du Magazine, du livret des horaires de marées, et du livret des meublés de tourisme et RETIENNENT à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition de Mélissa Langlois pour la conception de ces mêmes brochures.

Ainsi fait et délibéré.

## N° 7 - Questions / informations diverses

### - Actualisation et vote des tarifs des produits et prestations 2022

**Vu** le Code du Tourisme, notamment ses articles L.133-1 et suivants,

**Vu** la délibération de la communauté du bocage coutançais en date du 19 novembre 2014, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'établissement public industriel et commercial (EPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière,

**Vu** l'article 2 des statuts de l'EPIC Coutances tourisme,

**Conformément** aux activités liées à la vente de prestations, animations ou produits boutique par l'EPIC, il est demandé aux membres du comité de direction d'actualiser la liste des tarifs applicables pour 2022.

Dans le cadre de l'avancement dans la saison estivale 2022, quelques conventions de partenariat pour le dépôt-vente de produits ou la prévente de billetterie viennent d'être signées et notamment :

Produits / Animation	Détails	Px vente pub.	Prix d'achat
Spectacle Comme un cri jailli de la nuit - Tarif menu enfant de 5 à 11 ans	Avec l'association Comme un cri jailli de la nuit	10.00 €	9.00 €
Concert « Alavoine et Cousin » - Plein Tarif	Service culturel Agon-Coutainville	10.00 €	9.00 €
Concert « Alavoine et Cousin » - Tarif enfant de moins de 12 ans	Service culturel Agon-Coutainville	Gratuit	Gratuit
Fouta brodée Grand format 200 x 200	Produit stocké Coutances tourisme	24.00 €	18.84 €
Canotier Hauteville sur mer	En dépôt vente – produit appartenant à la mairie d'Hauteville-sur-mer	12.00 €	9.60 €

Après l'exposé de **Madame LECONTE**,  
Après en avoir discuté,

Le comité de direction **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents les tarifs des produits tels que présentés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du comité de direction **VALIDENT** les tarifs des produits tels que présentés.  
Ainsi fait et délibéré.

*La liste complète des tarifs des produits et prestations est annexée au présent compte-rendu.*

## - Informations diverses

**Madame LECONTE** rappelle aux membres que le prochain comité de direction aura lieu le 18/10/22 à 18h dans la salle du conseil communautaire à la mairie de Coutances.

**Madame LECONTE** demande à chaque membre du comité de direction présent de se présenter à Monsieur Jérôme MARIE, Directeur général des services de Coutances mer et bocage.

Aucune autre question n'a été posée.  
La séance est levée à 19h30.

Fait à Coutances le 12 septembre 2022

La présidente  
**Valérie LECONTE**



Le secrétaire  
**Guillaume OURSIN**



*Certifié rendu exécutoire par la présidente, le 12 septembre 2022.*